



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 13 février 2024

**Annule et remplace le tableau
précédent**

Dossier n° : AE 23.0575

Demandeur : PICAROUGNE Herve

Date d'enregistrement de la demande : 12/12/23

Date limite de candidature : 12/03/24

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 12/04/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
BOISSET	10,96	LACALMONTIE Eric	Section AO 125, Section AP 1,34,35,37,256,258, Section AS 20,283, Section BN 130,174,175,
BOISSET	0,81	CLAVIES Robert	Section AK 111,
BOISSET	40,78	PICAROUGNE Hervé	Section AK 15,98,99,101,118,122,124,125, 132,272,276, 279,281, Section AO 8,,38,39,44,45,137,138, 142,144,145,197,211,213,
SAINT-PROJET-DE-SALERS	31,41	PICAROUGNE Hervé	Section AO 35,40,42,43,44 Section WL 23,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière**